
COMMUNE
D'
ALTECKENDORF



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
T22-2023
Portant réglementation de la
circulation RUE MERCIERE**

Le Maire de la commune d'Alteckendorf,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route

VU le Code de la voirie routière

VU la demande du 25 juillet 2023 de l'entreprise SDEA représenté par Monsieur BALD Mathieu, conducteur des travaux, dans le cadre de la création du branchement d'eau potable de Monsieur FEHR rue de MERCIERE du 01 août 2023 au 11 août 2023 durée des travaux : 2 jours.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

Article 1 : Du 01 août 2023 au 11 août 2023, l'entreprise SDEA, représentée par Monsieur BALD Mathieu, conducteur des travaux, est autorisée à barrée la route dans le cadre de la création du branchement d'eau potable de Monsieur FEHR rue de MERCIERE la durée des travaux sera de 2 jours.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, du 01 août 2023 au 11 août 2023, les restrictions suivantes seront appliquées au droit du chantier : route barrée.

Article 5 : La signalisation règlementaire sera mise en place et gérée par l'entreprise SDEA.

Article 6 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Article 7 :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Hochfelden,
- Monsieur le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Hochfelden,
- Monsieur BALD Mathieu, conducteur des travaux.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé et copie transmise à M. le préfet du Département du Bas-Rhin ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saverne,
- Collectivité Européenne d'Alsace M. le Chef du service routier de Saverne,
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Fait à ALTECKENDORF, le 25 juillet 2023

Le Maire

Alain HIPP

